



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Secrétariat général

SGA-OSPA n°012-2023  
Tél : 05 36 25 75 04  
Mél : sga@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

## **Arrêté du 6 mars 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de TOULOUSE**

Le recteur de l'académie de TOULOUSE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté rectorat du 10 janvier 2023 ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

### **ARRETE :**

## **Chapitre I<sup>er</sup> : Le comité social d'administration académique (articles 1<sup>er</sup> à 2)**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de TOULOUSE comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

### **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire**

#### **Représentants titulaires (4 sièges) :**

Béatrice JEAN dit TEYSSIER  
Pierre PRIOURET  
Sylvie TROUCHAUD  
Corinne CHARTIER

**Représentants suppléants (4 sièges) :**

Eric JALADE  
Marie GASCARD  
Sylvain LAGARDE  
Anne FABREGA

**2 - Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education**

**Représentants titulaires (3 sièges) :**

Antoine LOGUILLARD  
Pierre LAVEST  
Agathe EBOZO'O

**Représentants suppléants (3 sièges) :**

Christine LAVERDET  
Cécile DELAPLACE  
Cyril LEPOINT

**3 - Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière**

**Représentants titulaires (2 sièges) :**

Christian ROBERT  
Annick CAMALET

**Représentants suppléants (2 sièges) :**

Marie ANDRE  
Emmanuelle BOUCHET

**4 - Au titres du Syndicat général de l'Éducation nationale - Confédération Française Démocratique du Travail**

**Représentant titulaire (1 siège) :**

Cyril MAZZON

**Représentant suppléant (1 siège) :**

Charlène ROQUE

**Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)**

**Article 3**

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Toulouse comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

**Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Toulouse les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

## 1- Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire

### **Représentants titulaires (4 sièges) :**

Corinne CHARTIER  
Anne FABREGA  
Marie GASCARD  
Eric JALADE

### **Représentants suppléants (4 sièges) :**

Perrine SIMONUTTI  
Aurore SISTAC  
Céline SOMPAYRAC  
Jocelyn PETIT

## 2 - Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education

### **Représentants titulaires (3 sièges) :**

Antoine LOGUILLARD  
Pierre LAVEST  
Cyril LEPOINT

### **Représentants suppléants (3 sièges) :**

Jean-Pascal SAGET  
José DA SILVA MARQUES  
Perrine DURAND

## 3 - Au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière

### **Représentants titulaires (2 sièges) :**

Marie ANDRE  
Annick CAMALET

### **Représentants suppléants (2 sièges) :**

Marjorie SAVIGNAC  
Christopher GAUTIER

## 4 - Au titres du Syndicat général de l'Éducation nationale - Confédération Française Démocratique du Travail

### **Représentant titulaire (1 siège) :**

Cyril MAZZON

### **Représentant suppléant (1 siège) :**

*Nathalie FENOUIL*

## **Article 5**

Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Toulouse, le 6 mars 2023

Pour le recteur et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie.

Vincent DENIS